

Le traitement des déchets

Le SILA a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères et déchets assimilés. Un peu barbare non ?

Plus simplement, il transforme via l'usine Sinergie les déchets du territoire et les boues des usines de dépollution en énergie et en nouveaux matériaux durables. Il participe également au chauffage urbain de 4900 équivalent logements !

Sa modernisation récente permet d'aller au-delà des nouvelles normes environnementales pour un service propre et économique.

Avec le tri sélectif, vous participez aussi à la valorisation des déchets !



Les emballages en verre

Ils sont recyclés en verrerie pour fabriquer de nouveaux contenants en verre (bouteilles, pots...).

Le verre se recycle d'ailleurs à l'infini !

Les emballages recyclables en plastique, carton, métal et papier

Ils sont triés puis recyclés en centre de tri. Ils servent à fabriquer de nombreux objets comme des vélos avec l'aluminium des canettes ou encore des fibres textiles avec les bouteilles en plastiques.



Le saviez-vous ?

Seules les ordures ménagères sont incinérées. Les autres déchets tels que les produits chimiques dangereux (peinture, solvant, piles...), les produits inflammables comme les huiles de vidange ou encore les cartons ou les gravas... sont à apporter en déchetterie.



Consultez le site de votre intercommunalité pour trouver la déchetterie qui s'occupe de votre territoire.

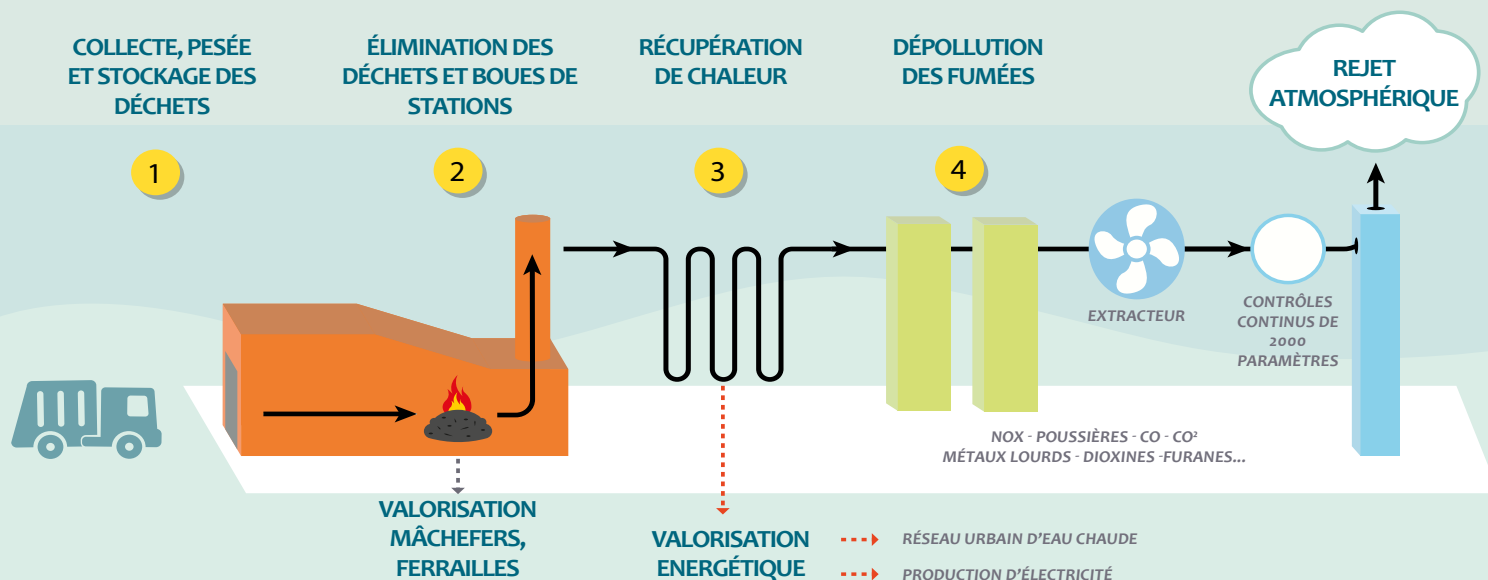


Grâce à l'usine Sinergie, les déchets ménagers sont source d'énergie verte !



Les ordures ménagères issues de la collecte par les intercommunalités adhérentes au SILA, sont incinérées à Sinergie et transformées en énergie et matières recyclables et/ou durables.

Les déchets assimilés aux ordures ménagères, issus des activités commerciales et industrielles sont également incinérés.



Les 4 grandes étapes qui permettent une valorisation de l'énergie et de la matière au sein de l'usine Sinergie



Et les autres déchets alors ?

Les déchets verts peuvent améliorer la qualité des sols de jardin : compostage domestique, broyage et paillage, tonte sans ramassage de l'herbe... ou être apportés en déchetterie pour une valorisation en compostage. Ne les brûlez-pas !

Le verre, issu de la collecte sélective, est regroupé puis envoyé vers des filières de recyclage.

Les résidus de balayage issus des intercommunalités adhérentes au SILA sont envoyés dans des installations de stockage des déchets (petits graviers, déchets gorgés d'eau, déchets organiques...).

3 éco-gestes pour respecter la planète en réduisant vos déchets !

Utiliser des produits réutilisables : préférer l'éponge ou le gant de toilette à la lingette jetable.

Pour réduire les déchets papiers pensez au «stop pub» sur votre boîte aux lettres. Des autocollants sont disponibles dans votre mairie.

Limiter les emballages jetables lors des courses. En plus, les produits avec moins d'emballage sont souvent plus économiques.